

Éoliennes offshore entre Yeu et Noirmoutier : une enquête publique déjà discréditée !

L'enquête publique sur le projet de centrale éolienne entre Yeu et Noirmoutier a été ouverte le 4 avril pour durer jusqu'au 23 mai. Les permanences sont à peine ouvertes depuis quelques jours que les retours des participants montrent que cette enquête publique est déjà totalement discréditée.

Tout d'abord le contexte ; cette enquête est ouverte alors que le Premier ministre devrait annoncer dans les prochains jours le souhait officiel du gouvernement de renégocier l'ensemble des six centrales éoliennes côtières dont celle entre Yeu et Noirmoutier. En effet, depuis quelques semaines, ce sont plusieurs rencontres interministérielles qui ont été organisées pour prendre à bras-le-corps cette affaire d'État, que nous avons dénoncée dans ces pages et qui pèse plusieurs dizaines de milliards d'euros pour le consommateur et le contribuable.

Plus localement, cette enquête publique débute alors qu'il est établi qu'un certain nombre d'acteurs locaux (collectivités territoriales ou associations locales) ont perçu sous des prétextes parfois culturels ou sportifs de l'argent du consortium industriel, et cela depuis parfois plusieurs années. À cet égard, des plaintes contre x ont été déposées pour corruption.

Il va sans dire que l'avis de ces différentes autorités ou de ces associations est totalement inopérant dans un tel contexte. Des avis favorables ou l'absence de refus du projet ne peuvent en aucun cas être pris en compte alors que certains acteurs impliqués ont reçu de l'argent du promoteur.

Concernant désormais l'enquête publique à proprement parler et son organisation, on ne peut qu'être atterré par le choix des personnalités sciemment appelées à donner leur avis sur cette centrale éolienne.

Le président de l'enquête publique avait déjà été repéré en Vendée par les défenseurs de l'environnement pour son action en tant que commissaire enquêteur. C'est ainsi que, dans le cadre d'une autre enquête pour une centrale éolienne sur terre (« Ferme éolienne de la Piballe »), ce dernier avait émis un avis favorable alors que 95 % de la population avait émis un avis d'opposition au projet ! Il considérait à ce sujet que : « La ventilation des interventions met en évidence une réelle opposition au projet. Elle est dans la logique des choses, les opposants étant toujours plus motivés pour intervenir que les personnes favorables » (page 58 du rapport du 6 décembre 2016).

De manière édifiante, dans ce dossier, le même rapport devait souligner l'absence de violence ou de détérioration dans la zone concernée : « La dégradation du climat général a été évoquée par plusieurs personnes. La commission juge que cette affirmation est excessive. Thorigny et Les Pineaux ne sont pas couverts de panneaux de propagande. Ils sont rares. Les manifestations organisées se sont déroulées dans une ambiance calme. Qu'il y ait eu quelques "mots doux" échangés entre habitants, c'est probable. Mais la commission n'a pas ressenti au cours de l'enquête qu'il s'agissait d'une situation aiguë » (page 62 du rapport du 6 décembre 2016).

Pour l'assister dans sa mission, une habitante de Boin, étonnamment, car une permanence a lieu précisément à Boin dans la mesure où ce village est potentiellement impacté. Cette dernière biologiste est également productrice d'ormeaux. Une documentation siglée à son nom dans un colloque en Grande-Bretagne met parfaitement en avant son parti pris favorable à l'éolien en

associant tourisme, gastronomie et aérogénérateur, deux belles photographies de la centrale éolienne de Boin sont présentes dans sa présentation.

Ce qui est plus grave, c'est l'ambiance de cette enquête, les trois commissaires enquêteurs se plaçant comme des juges avec devant eux les 6 000 pages du dossier administratif. Derrière eux, deux posters de présentation avec les logos du consortium EMYN et de RTE.

À s'y méprendre, on peut se demander si l'on est dans une permanence du consortium industriel ou dans le cadre d'une enquête publique où la neutralité est normalement de mise.

Oui, le registre dématérialisé dont le lien se situe sur le site de la préfecture et sur le site du promoteur éolien ressemble clairement au site Internet du consortium industriel, mêmes couleurs et charte graphique très proche. Lorsque l'on se positionne sur le registre d'enquête dématérialisé le logo du consortium reste sur le site Internet si bien qu'une confusion est créée sur l'univers graphique dans lequel on se situe.

Tout cela est inacceptable et intolérable, car les commissaires enquêteurs responsables du registre des doléances, y compris dématérialisé, doivent faire preuve dans leur enquête d'une neutralité absolue et d'une indépendance vis-à-vis du promoteur dont le projet est soumis à leur avis.

Certains témoignages dépeignent une attitude personnelle de certains commissaires enquêteurs pour le moins intolérable. Au lieu de faire semblant d'écouter les associations d'opposants ou les représentants d'opposants, un commissaire enquêteur s'affaire derrière sa table avec dédain sans écouter son interlocuteur pendant qu'une autre affirme son goût immodéré pour l'éolien qui doit sauver la planète. Cette dernière, la larme à l'oeil, se chagrine de la destruction de l'éolienne de Bouin le 1er janvier 2018 et martèle que les touristes sur les plages auront le bonheur d'admirer une centrale produisant de « l'électricité verte ». Un autre commissaire enquêteur devait d'ailleurs préciser qu'il ne retenait que les avis documentés et objectifs de ceux qui avaient pu lire les 6 000 pages de dossier. En fait l'avis spontané et sincère des sans-dents ne les intéresse guère ! La position des gens doit être objective et non subjective.

On l'a bien compris, l'avis du rapport sera positif et cette enquête publique n'est qu'une vaste fumisterie administrative organisée dans le mépris de la population locale qui souhaite tout simplement la préservation de son cadre de vie, de son gagne-pain et de son environnement naturel et paysager des îles Natura 2000 et qui n'a pas à se justifier de cela et encore moins à être jugé par des personnes ne s'intéressent pas à leurs difficultés professionnelles.

Face à cette attitude méprisante des commissaires enquêteurs, les amoureux des îles continueront d'utiliser le registre dématérialisé pour exprimer leur colère et affirmeront leur forte opposition lors de la manifestation organisée le 27 avril 2018 à Noirmoutier.